

L'alternance

L'alternance permet de se former tout en s'immergeant dans le monde de l'entreprise. **Le principe est simple : un partage du temps entre étude et travail en échange d'une rémunération.** Tous les niveaux de formation sont ciblés, du CAP au Bac +5 et plusieurs types de contrat existent : l'alternance s'adresse à tous !

Des avantages multiples

- obtenir un **diplôme** et accéder à un emploi,
- bénéficier de la **gratuité** des frais de formation,
- être **rémunéré**,
- mettre **en pratique** les enseignements théoriques,
- augmenter les possibilités de trouver un **emploi**.

Un contrat adapté à chaque situation

Le [contrat d'apprentissage](#), s'adresse à vous si vous êtes **élève/étudiant** et êtes âgé de 16 à 25 ans (et même au-delà sous conditions).

Le [contrat de professionnalisation](#) s'adresse à vous si vous êtes âgé de 16 à 25 ans, ou demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou avez bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Le [Pacte](#) s'adresse à vous si vous n'avez pas le bac et êtes âgé de 16 à 25 ans. Il permet d'**accéder à un emploi de la fonction publique**.

Pour vous informer

Contactez votre conseiller de [CIO](#), [Mission locale](#), [Pôle emploi](#), ou [CAP Emploi](#) ou consultez ci-dessous le **guide régional de l'apprentissage**

Et consultez aussi le [Portail national de l'alternance](#)